

## CALENDRIER DES PROCÉDURES D'ADMISSION Filière TMD

**CRR DE TOULOUSE**

**RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027**

➤ LYCÉE SAINT-SERNIN

Filière Instrument

Dates à retenir	2 <sup>nde</sup> option TMD	1 <sup>ère</sup> S2TMD
Du vendredi 9 janvier au jeudi 12 février 2026 inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-inscriptions en ligne via le site internet du CRR <b>et</b></li> <li>- Envoi des bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, au Lycée Saint-Sernin, par courrier électronique : <a href="mailto:sec1.0310041b@ac-toulouse.fr">sec1.0310041b@ac-toulouse.fr</a></li> </ul> <p>en indiquant les nom et prénom du candidat et l'adresse mail à laquelle devront être adressés les résultats de la commission</p>	
Jeudi 15 janvier 2026 à 18h00	Réunion d'information – Lycée Saint-Sernin Salle des Conférences	
Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2026	Tests de Formation Musicale CRR – Site Larrey	
	Épreuves instrumentales CRR – Site Larrey	

**Formation Musicale :** se munir d'un crayon à papier et d'une gomme

**Épreuves instrumentales :** programme imposé à consulter dans la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés »

Un accompagnateur du CRR est à la disposition du candidat, mais le candidat peut, s'il le désire, présenter l'épreuve avec l'accompagnateur de son choix.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire, placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés par le Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

**Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.**

**Le résultat définitif sera communiqué aux familles par l'Éducation Nationale fin mai 2026.**

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Le jury étant souverain, cette décision est irrévocable.

## Filière Danse

Dates à retenir	2 <sup>nde</sup> option TMD	1 <sup>ère</sup> S2TMD
Du vendredi 9 janvier au jeudi 12 février 2026 inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-inscriptions en ligne via le site internet du CRR et</li> <li>- Envoi des bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, au Lycée Saint-Sernin, par courrier électronique : <a href="mailto:sec1.0310041b@ac-toulouse.fr">sec1.0310041b@ac-toulouse.fr</a></li> </ul> <p>en indiquant les nom et prénom du candidat et l'adresse mail à laquelle devront être adressés les résultats de la commission</p>	
Jeudi 15 janvier 2026 à 18h00	Réunion d'information – Lycée Saint-Sernin Salle des Conférences	
Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2026	Cours et entretiens Espace Danse du CRR	

Pour prendre connaissance du contenu des tests et des tenues, consulter la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés » sur le site internet du CRR.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Les candidats doivent être en tenue pour l'horaire indiqué. Les vestiaires seront accessibles 20 minutes avant l'épreuve.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire, placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude et des entretiens organisés par le Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

**Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.**

**Le résultat définitif sera communiqué aux familles par l'Éducation Nationale fin mai 2026.**

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Le jury étant souverain, cette décision est irrévocable.

### Filière Théâtre

Dates à retenir	2 <sup>nde</sup> option TMD	1 <sup>ère</sup> TMD
Du vendredi 9 janvier au jeudi 12 février 2026 inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-inscriptions en ligne via le site internet du CRR</li> <li><b>et</b></li> <li>- Envoi des bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, au Lycée Saint-Sernin, par courrier électronique : <a href="mailto:sec1.0310041b@ac-toulouse.fr">sec1.0310041b@ac-toulouse.fr</a> en indiquant les nom et prénom du candidat et l'adresse mail à laquelle devront être adressés les résultats de la commission</li> </ul>	
Jeudi 15 janvier 2026 à 18h00	Réunion d'information – Lycée Saint-Sernin Salle des Conférences	
Lundi 23 mars 2026	Auditions et ateliers Lieu précisé ultérieurement  (lettre de motivation à remettre au jury le jour des tests)	
Mardi 24 mars 2026		Auditions et ateliers Lieu précisé ultérieurement  (lettre de motivation à remettre au jury le jour des tests)

Le Conservatoire organise des tests où le candidat devra présenter un programme imposé à consulter dans la rubrique « La scolarité \ Inscriptions \ Classes à Horaires Aménagés »

Les convocations sont adressées par courrier électronique.  
 Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire, placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés par le Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

**Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.  
 Le résultat définitif sera communiqué aux familles par l'Éducation Nationale fin mai 2026.**

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Le jury étant souverain, cette décision est irrévocable.